M. Peters: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je m'oppose à ce que vient de dire le secrétaire parlementaire. Même si c'est vrai, il ne peut dire cela.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, le député a fait, je pense, suffisamment de commentaires sur mes propos. Je puis assurer au député de Lotbinière (M. Fortin) que nous sommes prêts à lui faire plaisir. Malheureusement nous avons pris des engagements envers d'autres députés pour le reste de la semaine. En principe, la Chambre des communes s'ajournera à la fin de la semaine. Toutefois, si elle n'ajournait pas, je serais prêt à accorder la priorité au député si la Chambre siège la semaine prochaine. En outre, je suis tout disposé à lui accorder la priorité, sinon cette semaine, la première semaine de la reprise. Je regrette que cela ait pu ennuyer le député.

• (1730)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je dois informer la Chambre que les délibérations sont suspendues temporairement. M. l'Orateur est sur le point de statuer sur le rappel au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Entendra-t-il des instances portant sur le rappel au Règlement?

Une voix: Il n'y a pas quorum.

Sociétés de la Couronne

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme M. l'Orateur va bientôt se prononcer, toutes les instances devront être faites lorsqu'il occupera le fauteuil.

[Francais]

M. Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur le président, est-ce que je dois comprendre que le compte a déjà été fait ou bien est-ce que l'Orateur, en rentrant, fera ce compte?

Une voix: Oui.

M. Fox: Il semblerait que des députés quittent la Chambre en ce moment, ce qui diminue ainsi les possibilités d'avoir quorum.

[Traduction]

M. Fortin: La question n'est pas là du tout.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je remercie les députés de la patience dont ils ont fait preuve dans les circonstances. M. l'Orateur a été consulté, et on m'informe qu'il est de mon devoir d'apprendre aux députés que la Chambre s'ajourne à 2 heures demain. On me prie en outre d'informer les députés que les 17 députés qui étaient présents lorsque le compte a été pris doivent se présenter au greffe afin de faire inscrire leur nom.

Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(La séance est levée à 5 h 35, faute de quorum.)